

COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2003

PROGRAMME O.N.F 2003

Le Conseil Municipal adopte le programme de travaux présenté par l'ONF pour l'année 2003. Il concerne la parcelle 26P, pour la pose d'un aqueduc et des travaux de broyage d'un montant de 1551,42 € ht soit **1785,11 €ttc.**

VOTE DES TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES

Le Conseil Municipal, décide de reconduire les taux des taxes directes locales de l'année précédente pour le budget de 2003, soit un produit fiscal attendu de **262 032 €** qui se décompose comme suit :

	<i>base</i>	<i>taux</i>	<i>produit</i>
Taxe d'Habitation	788 000	6,09	47 989
Taxe foncier bâti	612 600	10,83	66 345
Taxe foncier non bâti	248 600	17,79	44 226
Taxe professionnelle	831 100	12,45	103 472

VOTE DES SUBVENTIONS COMMUNALES

Le Conseil Municipal vote les subventions suivantes :

<i>compte 6574</i>	<i>Subventions de fonctionnement</i>	<i>montant voté</i>
	Amicale des Pompiers, vacations	770 €
	École maternelle classe découverte	610 €
	École primaire classe de mer	610 €
	École primaire classe de neige	1070 €
	Écoles frais administratifs	230 €
	Fanfare Gevrey Chambolle Morey	540 €
	Gym volontaire de Morey	80 €
	Manèges fête patronale	150 €
	Office du Tourisme canton de Gevrey	460 €
	Marathon Route Touristique des Grands Crus	1000 €
	SPA les Amis des Bêtes	130 €
	Subvention activités enfants	1500 €
	total =	7150 €

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2003

FONCTIONNEMENT

❖	Dépenses	1 036 088,28
❖	Recettes	1 303 269,30

INVESTISSEMENT

❖	Dépenses	781 220,97
❖	Recettes	781 220,97

Soit un excédent global de fonctionnement de 267 181,02 €

Le budget primitif 2003 est voté et approuvé par 14 voix pour, dont un pouvoir de ML Descieux.

REDEVANCE EAU VOLUCOMPTEUR

Le Conseil Municipal, fixe le prix du mètre cube d'eau pour les utilisateurs du volucompteur au point d'eau de la Riotte, d'après les deux dernières factures établies par la SDEI, soit **1,085 €** le m³ .

Les habitants de la Ferme de la Buère se verront facturer la somme forfaitaire de 15€ pour l'année, considérant l'absence de réseau d'eau sur leur lieu d'habitation.

LOYER LOCAL COMMERCIAL

Le Conseil Municipal délibère sur le montant du loyer à fixer pour le local commercial, situé 3, Place de l'église. Un GIE est en cours de création dont la vocation sera la vente des vins de Morey saint denis. La démarche des futurs membres de cette société porte sur la prise en charge par la commune de la totalité de l'aménagement du local, de façon à le rendre immédiatement opérationnel, puis d'établir une répartition du coût de cet investissement à ajouter au montant du loyer. Portée au vote, cette proposition recueille un avis favorable avec la majorité des voix (9 voix pour)

Des devis supplémentaires seront demandés pour un aménagement complet et durable, puis le coût du loyer sera déterminé en accord avec le comptable du trésor.

SAFER

Un terrain enclavé de 89a 40ca, est proposé à la vente par le GFA DROUHIN LAROZE. Il est actuellement exploité par Madame LENOIR Béatrice qui s'apprête à exercer le droit de préemption à titre de régularisation, la commune n'ayant obtenu aucune priorité favorable à l'achat de cette parcelle.

QUESTIONS DIVERSES

- ✖ Le concert de la Musique municipale aura lieu samedi 29 mars 2003, à l'église de Morey. Un vin d'honneur sera offert aux musiciens dans la salle de réception de la mairie.
- ✖ Des fissures dans le bâtiment de l'école ont été signalées lors du dernier conseil d'école. Monsieur le Maire ira examiner l'état du mur avec un architecte.
- ✖ La DDE travaille sur le projet de réaménagement de la rue des Jardins pour 2004.

Fait à Morey Saint Denis le 01/04/03.

Le Maire, Pierre BOISSET